



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Vendée

# Procès verbal - conseil d'école

## 30 novembre 2023

### Membres présents

#### Représentants de parents

Mrs Tranchant, David, Mmes Thoumoux, Abinal, Chatriot, Fievet, De Buyst, Desby

#### Municipalité

M. Bouancheau, adjoint aux affaires scolaires

M. Jacquet, responsable des Affaires Scolaires

Mme Mousset (médiatrice éducative pour la ville des Herbiers)

Mme Mandret (ATSEM référente pour la ville des Herbiers)

#### Pour les enseignants:

Mmes Gouveia, Raveleau, Baudouin, Buet, Borré, Vallée, Maudet, Bernhart Garcia, Deveau, Mrs Rousseau, David

#### DDEN

Mme Barsi (DDEN)

#### Excusés :

Mme Ridier : **Inspectrice de l'Éducation nationale**

**Mme Fleury, représentant de parents d'élèves**

Mmes Marsollier, You, Gaudin, Baudry, enseignantes

# 1) Bilan de rentrée

## a) Organisation pédagogique

**ECOLE LA MÉTAIRIE**  
Côté maternelle

La Métairie  
ÉCOLE MATERNELLE

02 51 66 91 09  
gs-metairie@lesherbiers.fr

02 51 66 92 15

Staff Member	Role
Laurent DAVID	Directeur
Emmanuelle MANDRÉ	ATSEM
Isabelle BERNHART-GARCIA	PS - MS
Clémence BROSSET	ATSEM
Anthony ROUSSEAU	CASNAV
Catherine DEVEAU	MS - GSA
Jesabelle CHEVOLLEAU	ATSEM
Marylene BARRIS	ATSEM
Laura FOUASSON	BASED
Fabienne MAUDET	MS - GS B
LINA LAJZELON	ATSEM
Florence LAFAILLE	Psychologue EN

**ECOLE LA MÉTAIRIE**  
Côté élémentaire

La Métairie  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

02 51 66 91 09  
gs-metairie@lesherbiers.fr

Staff Member	Role
Laurent DAVID	Directeur
Adeline MOUSSET	Médecine éducatrice
Stephanie RAVELEAU	CP - CE1 A
Anthony ROUSSEAU	CASNAV
Laura FOUASSON	BASED
Florence LAFAILLE	Psychologue EN
Marion GANDON	CM1 - CM2 B (Laud)
Carine GOUVEIA	CP - CE1 B
Karine CANTANT	ATSEM
Peggy RABILLON	ATSEM
Audrey PORTIER	ATSEM
Karine VALLEE	CM1 - CM2 B (L/M/V)
Sylvie BAUDRY	CE1 - CE2
Helène BORRE	CM1 - CM2 A
Lou BRETON	Service chèque
Sylvie BUET	CE2
Lydie BAUDOUIN	CE2 - CM1
Chloé AUGE	Service chèque

## b) Point sur les effectifs

Effectifs au 30 11 2023

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
3	15	34	25	31	30	42	34	32	246

Effectifs au 8 janvier 2024

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
6	17	34	26	31	30	42	34	33	253

Effectifs rentrée 2024

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
7	20	15	34	26	31	30	41	34	237

### Indicateurs répartition géographique familles

2022-2023		Nombre de familles	
Secteur école	Cité de la Demoiselle	39	23%
	Quartiers résidentiels	72	
Hors-secteur	Pays des Herbiers	10	
	Ville des Herbiers	47	
TOTAL		168	

2023-2024		Nombre de familles	
Secteur école	Cité de la Demoiselle	43	25%
	Quartiers résidentiels	69	40%
Hors-secteur	Pays des Herbiers	14	
	Ville des Herbiers	46	
TOTAL		172	

## Bilan inscriptions/radiations rentrée 2023

A la rentrée :

Radiations	4
inscriptions	17

Depuis la rentrée

Radiations	2
inscriptions	17

## Elèves à besoins particuliers

- Elèves du voyage : 8
- Elèves allophones accompagnés par M.Rousseau (CASNAV) : 4
- Elèves en situation de handicap

Elèves notifiés MDPH	
• AESH Mutualisée 25%	4
• AESH Individuelle 50%	3
• AESH Individuelle 75%	1 non pourvu
• AESH Individuelle 100 %	1
En attente de notification	
→ attente de passage en CDAPH	2
GEVASCO 1 <sup>ère</sup> constitution des dossiers en cours	
• décembre 2023	2
• début 2024	5

## c) SECURITE à l'école

### 1 EXERCICE ANNUEL

#### RISQUES MAJEURS

#### CONFINEMENT

Risque lié au transport de matières dangereuses, odeur suspecte, tempête, nuage toxique, tremblement de terre



BALISE



Déclenché manuellement à partir des injonctions des autorités (préfecture, mairie...)



### 3 EXERCICES ANNUELS

#### INCENDIE

#### EVACUATION

Feu ou fumée suspecte – intrusion conduisant à une évacuation



Alarme



Déclenché manuellement à partir des 13 boîtiers dans l'école



### 2 EXERCICES ANNUELS

#### ATTENTAT – INTRUSION

#### S'enfermer/fuir

En cas d'intrusion, de tentative d'intrusion, risque d'attentat...

Balise



Déclenché manuellement de l'une des balises portées par les adultes de l'école



La municipalité a doté l'école du dispositif My Keeper. Celui-ci est opérationnel, efficace et permet de lancer une alerte PPMS attentat/intrusion et risques majeurs. Le deuxième exercice annuel attentat/intrusion pourra s'effectuer sur le temps méridien afin de tester le dispositif d'alerte dans des conditions inopinées et impliquant la totalité des personnels présents à l'école.



# 2) Règlement intérieur

Le règlement est destiné à définir les normes de vie à l'intérieur de l'école. Toute inscription à l'école implique son respect.

### Horaires

ELEMENTAIRE	Lundi-mardi-jeudi-vendredi	MATERNELLE	Lundi-mardi-jeudi-vendredi
	8h50 à 12h		8h55 à 12h
	13h30 à 16h20		13h30 à 16h25

1. Les élèves sont accueillis dans leur classe sous la responsabilité des enseignants à partir de :
  - a. **8 heures 40 en élémentaire et 8h45 en maternelle**
  - b. **13 heures 20**
2. Il convient de respecter les horaires, une entrée trop tardive, y compris à la maternelle, perturbe le fonctionnement de la classe et met l'enfant en difficulté..
3. Les parents ne doivent pas laisser leurs enfants devant l'entrée, un accueil périscolaire existe et fonctionne pendant les horaires extra-scolaires.
4. En aucun cas, un parent ne peut intervenir à l'encontre d'un autre enfant dans l'enceinte de l'école ou à la sortie pour un problème concernant l'école.

### Inscription/radiation

5. L'inscription s'effectue préalablement en mairie avec présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille, du carnet de santé avec les vaccins obligatoires à jour, un certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école. L'admission a lieu à l'école, sur RDV avec le directeur, sans opposition déclarée d'un des parents.
6. L'école est obligatoire pour les enfants dès 3 ans. Un aménagement du temps scolaire est possible avec l'accord de l'équipe éducative, validé par le directeur. Pour les enfants entrant en Toute Petite Section, l'école n'étant pas obligatoire, la propreté en journée et à la sieste sera nécessaire à l'admission à l'école. Les couches ne sont pas autorisées.
7. Pour toute demande de radiation : dans le cas de parents séparés ou divorcés, disposant de l'autorité parentale conjointe, en l'absence d'opposition déclarée du parent absent, un certificat de radiation sera délivré au parent demandeur.

### Absences

8. Toute absence ou tout retard devra être motivé par écrit par la famille, ou signalé par téléphone au plus tôt. Le téléphone de l'école dispose d'un répondeur (02 51 66 91 09). En cas de retard, nous vous demandons d'accompagner votre enfant.
9. A la fin de chaque mois, le directeur de l'école signale à la Direction Académique les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est à dire ceux qui ont manqué la classe sans motif légitime au moins quatre demi-journées dans le mois. Toute absence qui se prolongerait sans justification ferait l'objet d'une communication à M. le Directeur Académique qui prendrait des mesures légales.

### EPS

10. Une dispense de longue durée n'est accordée que sur présentation d'un certificat médical.
11. Une dispense occasionnelle (ou de courte durée) peut être accordée par le maître ou la maîtresse, sur demande écrite de la famille. L'activité « natation » est une activité obligatoire au même titre qu'une autre activité scolaire.
12. Une tenue adaptée est exigée pour toutes les activités sportives : short ou survêtement et paire de baskets.

### Sécurité à l'école

13. Sont proscrits tous les objets d'un maniement dangereux. Jouets, jeux, bijoux, sources de conflit, sont déconseillés et ne relèvent pas de la responsabilité de l'école.
14. Afin d'éviter des intoxications, la détention de médicaments à l'école par les élèves est interdite. Pour les enfants devant suivre un traitement, les parents sont invités à demander à leur médecin traitant de prévoir l'administration des remèdes en dehors des heures scolaires.
15. L'utilisation de l'Internet se pratique dans le respect de la charte départementale.
16. Les photos prises à l'école et communiquées notamment sur E-PRIMO, sont réservées à un usage familial et ne peuvent en aucun cas être diffusées en dehors du cercle familial ni sur les réseaux sociaux.



17. Une tenue décente (vêtements et chaussures) et adaptée aux usages et activités scolaires est exigée au sein de l'école.

## Principe de laïcité

18. Conformément aux dispositions de l'article L.141 5 1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Cette loi concerne également l'ensemble des agents contribuant au service public de l'éducation, qui sont soumis, quels que soient leur fonction et leur statut, à un strict devoir de neutralité. De même, toute personne extérieure intervenant dans l'école, ponctuellement ou régulièrement, s'interdit de manifester ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques, soit par ses propos, soit par ses tenues.

## Sécurité routière

19. Pour la sécurité des enfants, il est expressément interdit aux parents de stationner sur les trottoirs devant l'école et sur les emplacements de bus.
20. Une fois parvenu au parking de l'école, les élèves doivent descendre du vélo/trottinette et attendre l'ouverture de la grille pour accéder au garage à vélos. Il est interdit de se rassembler sur le parking ou devant l'école pour y jouer avec son vélo (dérapages...)

## Hygiène

21. Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable. Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès les premiers symptômes et d'en informer l'école.

## Lutte contre la violence scolaire et le harcèlement

22. Art. L. 511-3-1 Du code de l'éducation « *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.* »
23. L'école est un lieu d'apprentissage des habiletés sociales. Tous les élèves de l'école sont en mesure d'utiliser le « message clair » qui peut permettre de trouver une solution positive aux problèmes. Des élèves médiateurs volontaires de CM2 sont formés. Ils sont chargés d'aider à la régulation des petits conflits entre élèves (médiation par les pairs) et de porter attention aux situations d'élèves en détresse et d'en faire état aux adultes. Ces élèves sont identifiés par les autres comme des référents sur les temps de récréation et de la pause méridienne.
24. Inscrite au plan PHARe, l'école agit pour sensibiliser, prévenir, former à la question du harcèlement.
25. Un **protocole** (en annexe) permet de traiter les situations de harcèlement à l'appui des référents identifiés de l'école.
26. Un numéro de téléphone unique gratuit existe pour aider les victimes de harcèlement : **3018**.

## Discipline

27. Chaque élève s'engage à respecter la charte de vie de l'école (en annexe).
28. Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble » et des attentes de l'école. Sont valorisés les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire tels que calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui.
29. Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative.
30. Tout acte de dégradation volontaire, de vandalisme sur les bâtiments, les locaux, le matériel, les objets et les livres appartenant à l'école, sera sévèrement sanctionné et fera l'objet d'une demande de dédommagement. Tout livre qui sera rendu détérioré devra être remboursé par la famille.
31. Un élève peut être privé d'une partie de sa récréation à titre de punition.
32. L'utilisation d'un téléphone mobile (et montre connectée) par un élève est interdite dans l'école et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de l'enceinte.

Signature de l'élève :

Signature des parents :

# DISPOSITIF pHARe

## a) Présentation du protocole





## b) Bilan des actions

- Application du protocole

→ Protocole (Méthode de préoccupation partagée) appliqué à 4 reprises en 2022-2023

- Journée nationale de lutte contre le harcèlement

→ Organisation d'un temps banalisé de 2h du CE2 au CM2.

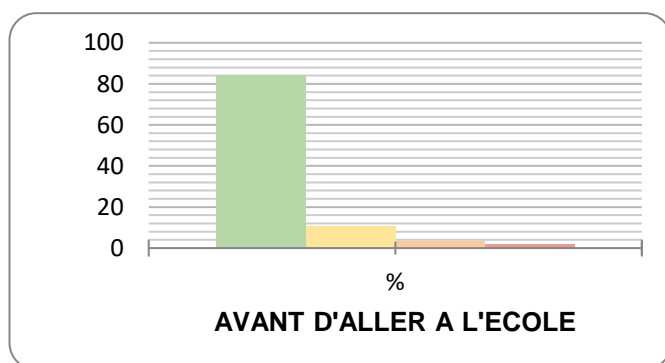
- Temps de sensibilisation en classe à partir d'albums
- Enquête nationale : grille d'auto-évaluation

### Rubrique 1 : As-tu peur **avant d'aller à l'école ou sur le trajet de l'école** ?

1 2 3 4 As-tu peur d'aller à l'école à cause d'un ou plusieurs élèves ?

1 2 3 4 As-tu peur sur le trajet de l'école à cause d'un ou plusieurs élèves ?

1 2 3 4 As-tu menti pour rester chez toi par peur de retrouver un ou plusieurs élèves à l'école ?



### Rubrique 2 : As-tu peur à l'école ?

1 2 3 4 As-tu peur d'aller en récréation à cause d'un ou plusieurs élèves ?

1 2 3 4 As-tu été mis(e) à l'écart dans la classe ou à la récréation par un ou plusieurs élèves ?

1 2 3 4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves t'empêchent de déjeuner tranquillement à la cantine ?

1 2 3 4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves racontent des choses fausses ou méchantes sur toi ?

1 2 3 4 Est-ce qu'on t'a donné un surnom méchant ?

1 2 3 4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (par exemple, à propos de la couleur de ta peau, de tes origines ou de ton physique) ?

1 2 3 4 T'es-tu bagarré(e) avec un ou plusieurs élèves ?

1 2 3 4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves t'ont fait du mal exprès (par exemple, en te bousculant ou en te lançant un objet) ?

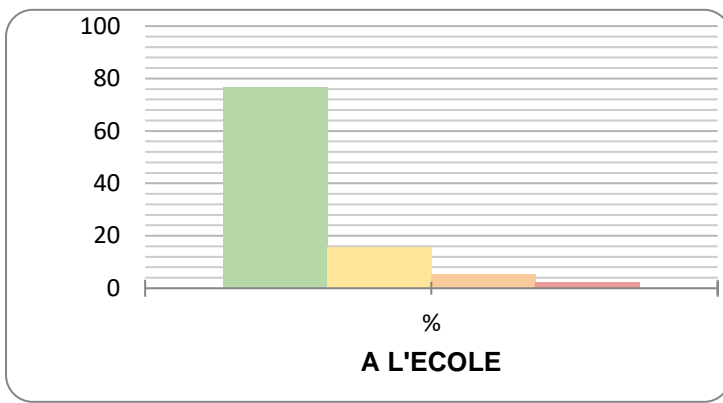
1 2 3 4 Est-ce qu'on t'a déjà menacé(e) de te voler ou t'a-t-on déjà volé des affaires ?

1 2 3 4 As-tu participé à un jeu qui te semble dangereux à la demande d'un ou plusieurs élèves ?

1 2 3 4 As-tu été embêté(e) quand tu étais aux toilettes par un ou plusieurs élèves ?

1 2 3 4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves ont essayé de te retirer tes habits ?

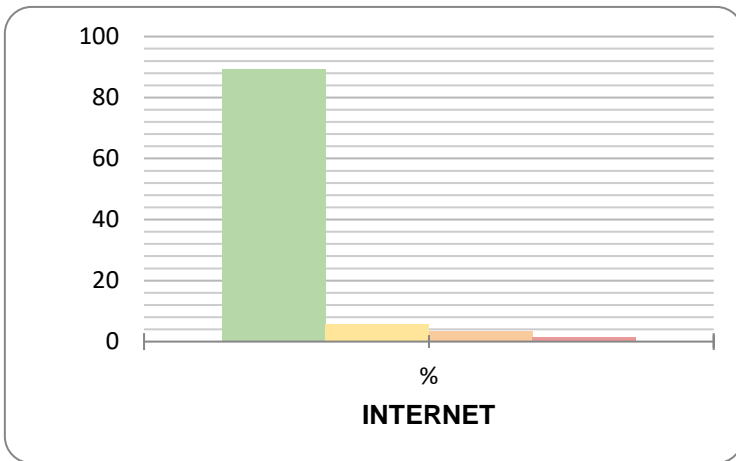
1 2 3 4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves ont essayé de toucher des parties de ton corps ou de t'embrasser sans que tu dises oui ?



### Rubrique 3 : As-tu peur sur internet/les écrans ?

1 2 3 4 Reçois-tu ou as-tu vu des messages insultants ou menaçants te concernant d'un ou plusieurs élèves sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?

1 2 3 4 Des photos ou messages circulent-ils sur toi sans ton accord sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?



### Rubrique 4 : Comment te sens-tu ?

1 2 3 4 As-tu du mal à faire tes devoirs à cause de ce que tu vis à l'école ?

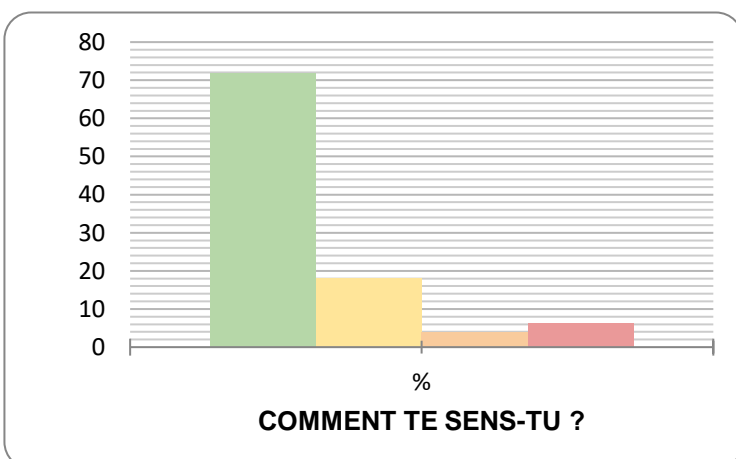
1 2 3 4 As-tu du mal à t'endormir ou fais-tu des cauchemars à cause de ce que tu vis à l'école ?

1 2 3 4 As-tu mal au ventre ou à la tête à cause de ce que tu vis à l'école ?

1 2 3 4 Te mets-tu en colère ou es-tu agressif(ve) sans savoir pourquoi ?

1 2 3 4 Est-ce que tu te sens triste à cause de ce que tu vis à l'école ?

1 2 3 4 Est-ce que tu te sens seul(e) à l'école ?



## 3) Actions projet d'école

### a) CLAS

- CLAS : 2 groupes de 12 enfants, 2 soirs pour chaque groupe. 24 élèves du CP au CM2, 23 accompagnateurs. Convention avec le lycée Jean Monnet, beaucoup de jeunes de Terminale se rendent disponibles pour accompagner un soir par semaine.
- BAT F : L'association prend en charge des élèves plutôt en situation d'allophonie. 3 soirs de prise en charge avec 5 élèves suivis.

### Génération 2024

- Balades contées pour les classes de MS/GS en octobre organisées par l'USEP. Projet autour d'un album avec une balade contée à St Laurent-sur-Sèvre. Participation active des enfants car album autour du sport.
- Projet de la flamme olympique. L'USEP a lancé le projet de faire circuler une flamme olympique dans les écoles qui adhèrent à l'USEP. Le 12 mars, les écoles seront réunies aux Herbiers pour une cérémonie avec des jeux sportifs.

Le 21 et le 22 mars, la flamme va circuler d'école en école de Prévert jusqu'à Ste Cécile.

- Service sanitaire en santé : éducation à la vie sexuelle et affective (CM2) en mars 2024
- Projet EPS spécifique à chaque classe

### Mots font des Histoires

Cette année, nous avons reçu Christine Beigel qui a écrit beaucoup de livres et d'albums différents. Les derniers ateliers se sont mieux déroulés qu'en début de semaine car elle était plus à l'aise. Séance de dédicace avec 89 livres dédicacés.

Merci à la Municipalité pour la subvention pour l'achat des livres. Avec la subvention accordée par l'Education Nationale, il a été décidé d'équiper la bibliothèque de malles à thèmes : l'égalité filles-garçons, la mort, le harcèlement....

Un parent d'élève demande s'il serait possible que les PS et les MS aient aussi un chèque pour l'achat d'un livre ou bénéficient de l'intervention de l'auteur. Cela sera rediscuté pour l'année prochaine.

### Classe découverte des CM2 du 10 au 12 janvier 2024 à Paris

La municipalité offre 30 euros par élève. L'Amicale offre 100 euros par élève.



# 5) Point d'étapes travaux

## Démarrage de la première phase : janvier 2024

- Echancier
  - Phase d'installation des modulaires Algeco : 20 décembre
  - Déménagement : mercredi 17 janvier
  - Démarrage des travaux : lundi 22 janvier
  - Durée phase 1 : 5 mois
- Chauffage central : chaudière à pellets
- 26 mois de travaux prévus au total.

## Projet du futur office

- Le chantier devrait démarrer durant le premier semestre 2024

### Questions diverses :

- **Il serait judicieux d'envisager de réfléchir à un plan de circulation de l'espace devant l'école :** partage des voies, accès piéton, accès vélo...
- **Rappel : Les PS bénéficient d'un dispositif** de dépistage langagier et sensoriel (organisé par la CPAM) **Une orthoptiste et l'enseignante font un diagnostic et ensuite une prise en charge rapide aura lieu (orthophoniste, orthoptiste...) . Tous les parents sont venus à la réunion de sensibilisation à l'école.**

Fin de séance : 20h00

**Le président du conseil d'école,**

Laurent David, Directeur

Secrétaire de séance : Mme Raveleau

